

2025 DSOL 4 : 19 subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations (**686 800€**) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 4 en date des _____, par lequel Madame la Maire de

Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, 19 subventions de fonctionnement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 15 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes exilées et de familles démunies ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée en 2023 entre la Ville de Paris et la « Croix-Rouge française » (pour l'épicerie sociale et solidaire de Paris-Centre) ;

Vu les conventions pluriannuelles de fonctionnement signées en 2024 entre la Ville de Paris, « La Courte échelle », la « Croix-Rouge française » (pour les épicerie des 12^{ème} et 15^{ème} arrondissements), le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » (pour l'épicerie Crimée), « Magaliménil », « La Table Ouverte », « Une Chorba pour Tous », « Le Marché Solidaire », l'« Association Générale des Étudiant-e-s de Paris », « Solidaya », « Porte Ouverte et Solidarité », le « Secours Populaire français - Fédération de Paris » ;

Vu les conventions annuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et « Café Sawa », « Un Jour, Je Serai », « La Chorba », « Emmaüs Solidarité », le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » ;

Vu l'avis du Conseil de Paris-Centre en date du

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Léa Filoche, au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : sont attribuées 19 subventions de fonctionnement, au titre de 2025, au bénéfice du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **45 000 €** à l'association « **Épicerie Solidaire Courte-Échelle** », (n° Paris Asso 19914 et n° de dossier **2024_12720**) dont le siège social est situé 8 rue Gaston Tessier 75019 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **19^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **13 300 €** au bénéfice de l'association « **Croix Rouge française** », (n° Paris Asso 18099 et n° de dossier **2025_03948**) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **15^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **70 000 €** au bénéfice de l'association « **Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris** », (n° Paris Asso 17 423 et n° de dossier **2025_04431**), dont le siège social est situé 6 passage Ramey 75018 Paris, pour le fonctionnement de ses deux livres services solidaires situés dans les **13^{ème} et 18^{ème} arrondissements** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **7 125€** au bénéfice de l' « **Association générale des étudiant·e·s de Paris** », (n° Paris Asso 155623 et n° de dossier **2025_05300**), dont le siège social est situé au 3 allée Paris-Ivry 75013 Paris pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **13^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **14 000 €** au bénéfice de l'association « **Une Chorba pour tous** », dont le siège social est situé 108 rue Curial 75019 Paris (n° Paris Asso 17185 et n° de dossier **2025_03716**) pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **19^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **13 000 €** au bénéfice de l'association « **Solidaya** », (n° Paris Asso 195376 et de dossier **2025_02653**) dont le siège social est situé 14 rue du Moulin des Prés- 75013 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **13^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **9 000 €** au bénéfice de l'association « **Croix Rouge française** », (n° Paris Asso 18099 et n° de dossier **2025_05791**) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans **Paris-Centre** ;

- une subvention de fonctionnement au titre de 2025, de **21 375 €** au bénéfice de l'établissement public « **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris** », (n° Paris Asso 190343 et n° de dossier **2025_05310**) dont le siège social est situé au 5, boulevard Diderot 75012 Paris pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans les locaux du centre d'hébergement Crimée dans le **19^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **25 000 €**, au bénéfice de l'association « **le Marché Solidaire** », (n° Paris Asso 29141 et n° de dossier **2025_05790**) dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **14^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **12 000 €** au bénéfice de l'association « **Porte Ouverte et Solidarité** », (n° Paris Asso 11949 et n° de dossier **2025_01062**) dont le siège social est situé 67, avenue d'Italie 75013 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **13^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **6 000 €**, au bénéfice de l'association « **Magaliménil** », (n° Paris Asso 12045 et n° de dossier **2025_03289**) dont le siège social est situé 3, Place de Ménilmontant 75020 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **20^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **20 000 €** au bénéfice de l'association « **Croix Rouge française** », (n° Paris Asso 18099 et n° de dossier **2025_04270**) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **12^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **20 000 €** au bénéfice de l'association « **La Table Ouverte** », (n° Paris Asso 11025 et n° de dossier **2025_04245**) dont le siège social est situé 15 passage Ramey 75018 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **18^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **12 500 €** au bénéfice de l'association « **Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité (CLASS 17)** », (n° Paris Asso 96021 et de dossier **2025_04813**) dont le siège social est situé au 19-20 rue des Batignolles 75017 Paris, pour ses d'actions d'aide alimentaire à destination des personnes démunies au sein de la Mairie du **17^{ème} arrondissement** ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **292 000€** au bénéfice de l'association « **La Chorba** », (n° Paris Asso 05313 et de dossier **2025_04616**) dont le siège social est situé 87 boulevard Poniatowski 75012 Paris, pour ses actions de distribution de repas chauds au sein du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville (**Paris Centre**) dans le cadre du dispositif hivernal d'aide alimentaire;

Le versement de la subvention de fonctionnement est subordonné à la conclusion d'une convention annuelle de fonctionnement que la Maire de Paris est autorisée à signer ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **47 500€** au bénéfice de l'association « **Emmaüs Solidarité** », (n° Paris Asso 24921 et de dossier **2025_05792**) dont le siège social est situé 32 rue des Bourdonnais 75001 Paris, pour ses actions de distribution de petits déjeuners à l'Académie du Climat (**Paris-Centre**) dans le cadre du dispositif hivernal d'aide alimentaire;

Le versement de la subvention de fonctionnement est subordonné à la conclusion d'une convention annuelle de fonctionnement que la Maire de Paris est autorisée à signer ;

- une subvention de fonctionnement, au titre de 2025, de **5 000€** au bénéfice de l'association « **Un Jour, Je Serai** », (n° Paris Asso 200207 et de dossier **2024_11773**) dont le siège social est situé 50 rue des Tournelles 75003 pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **18^{ème} arrondissement** ;

Le versement de la subvention de fonctionnement est subordonné à la conclusion d'une convention annuelle de fonctionnement que la Maire de Paris est autorisée à signer ;

- une subvention de fonctionnement au titre de 2025, de **49 000 €** au bénéfice de l'établissement public « **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris** », (n° Paris Asso 190343) dont le siège social est situé 5 boulevard Diderot 75012 Paris pour ses actions de distribution de repas chauds au sein du restaurant solidaire Saint-Blaise (**20^{ème} arrondissement**) dans le cadre du dispositif hivernal d'aide alimentaire ;

Le versement de la subvention de fonctionnement est subordonné à la conclusion d'une convention annuelle de fonctionnement que la Maire de Paris est autorisée à signer ;

- une subvention de fonctionnement au titre de 2025, de **5 000 €** au bénéfice de l'association « **Café Sawa** », dont le siège social est situé 125 rue du Chemin Vert 75011 Paris (n° Paris Asso 195671 et de dossier **2025_04843**) pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le **18^{ème} arrondissement** ;

Le versement de la subvention de fonctionnement est subordonné à la conclusion d'une convention annuelle de fonctionnement que la Maire de Paris est autorisée à signer ;

Article 2 : Les dépenses correspondantes aux associations mentionnées et au Centre d'action sociale de la Ville de Paris seront imputées au budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.